

INFO / ARBITRAGE N° 79 JANVIER 2010

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

Sommaire

- | | |
|--|---|
| 1 - Trispots Tir en Salle | 5 - Limbs savers et arc nu (bare bow) |
| 2 - Valeur des flèches | 6 - Tir en salle : 2 x 25m + 2 x 18m |
| 3 - Attelle médicale | 7 - Jeunes Arbitres |
| 4 - Composition des équipes pour la DR | 8 - Archers Bare Bow (arc nu) et Tir en extérieur |

1. Trispots Tir en Salle

Pour juger les différentes infractions pouvant survenir lors du tir en salle sur blasons trispots, il est demandé aux arbitres de prendre en compte les différentes erreurs dans l'ordre suivant :

1. Nombre de flèches par spot
2. Nombre de flèches tirées dans la volée
3. Nombre de flèches tirées hors temps limite

2. Valeur des flèches

2 archers X et Y tirent sur une même cible. X a déjà tiré ses 3 flèches et Y tire sa dernière flèche. A l'impact de celle-ci sur le blason, 2 flèches se décrochent et tombent par terre. L'une appartient à X et l'autre à Y. Il y a alors 2 impacts non cochés sur le blason, l'un est un 9 et l'autre est un 7.

Quelle doit être la décision de l'arbitre ?

Réponse : Il ne s'agit pas ici de flèches ayant rebondi de la cible. Comme il est impossible de connaître la valeur de chaque flèche, l'arbitre doit donner le bénéfice du doute aux deux archers et leur accorder à chacun un 9.

3. Attelle médicale

Est-il autorisé de porter une attelle médicale au niveau du bras d'arc, suite à une blessure ?

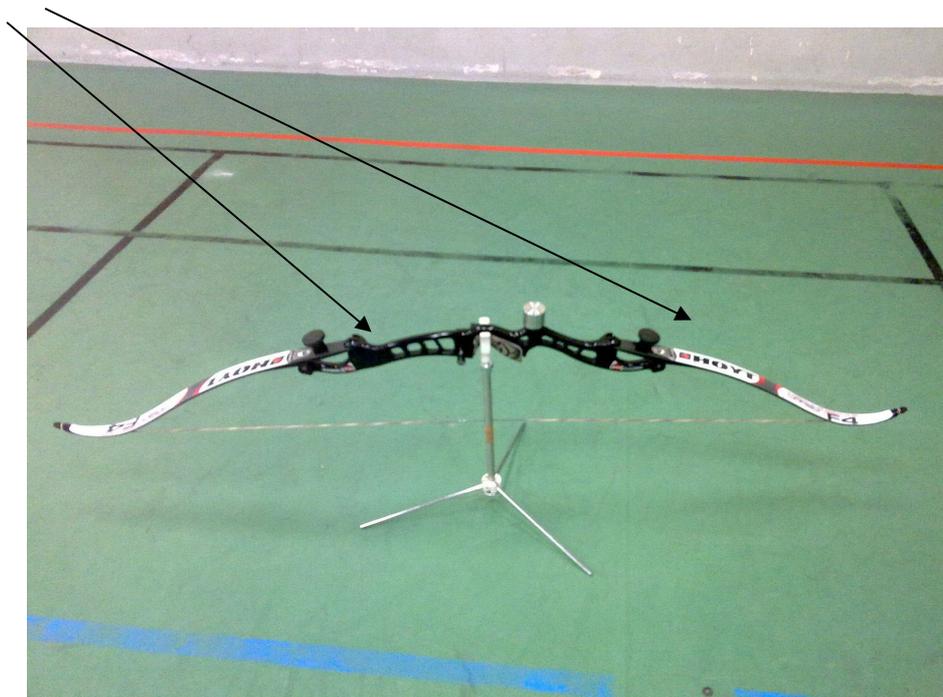
Réponse : NON cela n'est pas autorisé. En effet, cette attelle permet une rigidité artificielle du bras d'arc qui apporte une aide illicite.

4. Composition des équipes pour la DR

Rappel : si un club possède une équipe en D1 ou en D2, les 3 premiers archers de ce club (au classement national de la saison précédente, dans la même catégorie, transfert(s) compris) ne peuvent pas participer à une compétition comptant pour la DR (Division Régionale).

Cf le Manuel de l'Arbitre, Règlement du Tir en Extérieur, article C.3.3.

5. Limbs savers et arc nu (bare bow)



Le nouvel arc HOYT "Formula RX" permet de visser des limbs savers sur la face externe des branches grâce à une possibilité de montage spécifique.

Ces accessoires sont-ils autorisés en division arc nu (bare bow) ?

Réponse : En arc nu (bare bow), les compensateurs (TFC), qui sont des accessoires anti choc sont interdits à moins qu'ils ne soient entièrement fixés sur l'arc.

Les limbs savers sont des accessoires qui protègent les branches des chocs. Si les limbs savers sont **collés** sur les branches (face interne ou externe), ils sont autorisés (article B.3.10.1. du tir en campagne)

S'ils sont **vissés**, ils seront considérés comme des poids additionnels, ces derniers ne pouvant être montés que sur la partie inférieure de l'arc (article B.3.6.2.).

On ne peut donc pas utiliser en même temps les 2 limbs savers en division arc nu (tir en campagne, salle). L'archer ne peut utiliser qu'un seul limb savers vissé, à condition qu'il le soit sans dispositif d'absorption des chocs = joint ou rondelle, etc...) sur la branche inférieure et que l'arc, non bandé, passe dans l'anneau de 122mm.

Les deux limbs savers peuvent être utilisés en division arc recurve (arc classique).

6. Tir en salle : 2 x 25m + 2 x 18m

L'organisateur a différents choix à faire, le tir peut être organisé de la façon suivante ;

- soit tir du 2 x 25m en premier, soit tir du 2 x 18m en premier.
- les deux distances peuvent être tirées en une seule journée, soit sur deux jours.
- Lors de la deuxième distance, il est possible que les cibles restent en place et que ce soit le pas de tir qui bouge (cela ne donne pas droit à des flèches d'essai)
- si les deux distances sont tirées dans la même journée, une session d'entraînement de 20 à 45 minutes sur cibles doit être prévue avant le tir compté de la première distance. Pas de session d'entraînement (ou de flèches d'essai) avant le tir de la deuxième distance.
- Si la deuxième distance est tirée le lendemain une session d'entraînement, de 20 à 45 minutes, doit être prévue avant le début du tir compté.

7. Jeunes arbitres

Question : Un jeune arbitre a-t-il le droit d'arbitrer une compétition sélective pour le championnat de France ?

Réponse : un jeune arbitre peut **participer** à l'arbitrage d'une compétition sélective pour le championnat de France, mais il ne peut pas "arbitrer" au sens que l'on attend d'un arbitre fédéral. Le jeune arbitre n'est ni un arbitre assistant, ni un arbitre fédéral. Une seule compétition, dans notre calendrier, est arbitrée en pleine responsabilité par les jeunes arbitres : la Semaine Jeune.

Question : un arbitre jeune a-t-il le droit de juger un cordon sans contrôle d'un arbitre officiel ?

Réponse : Ce jeune arbitre peut être appelé, dans le cadre de sa formation, à juger un cordon, mais cela doit se faire sous le contrôle de l'arbitre fédéral qui a ce jeune arbitre en charge

Question : quelles activités peuvent être données à un arbitre jeune lors d'une compétition sélective pour le championnat de France ?

Réponse : Lors d'une compétition officielle, il faut considérer le jeune arbitre comme un candidat arbitre qui est là pour apprendre. Sous le contrôle d'un arbitre fédéral, il faut lui montrer toutes les facettes du travail de l'arbitre, du directeur des tirs et ainsi le faire participer :

- au travail du greffe (contrôle des licences et des certificats médicaux)
- au contrôle du terrain
- au contrôle de la sécurité
- au contrôle de l'équipement des archers
- au contrôle des temps de tir
- au jugement des cordons
- pourquoi pas au travail du jury d'appel (en lui donnant des consignes de discrétion)
- etc.....

Participant au véritable travail de l'arbitre, ce jeune pourra ainsi acquérir progressivement toute l'assurance et toutes les connaissances nécessaires.

8. Archers Bare Bow (arc nu) et Tir en Extérieur

Question : à quelle(s) distance(s) et sur quel(s) type(s) de blason doivent tirer les archers "arc nu" lors des concours en extérieur ?

Réponse : contrairement au tir en salle, la division "arc nu" n'est pas ouverte lors des concours en extérieur, mais les archers peuvent tout de même être admis à participer.

Dans ce cas l'organisateur a le choix :

- soit ces compétiteurs sont considérés comme des archers classiques tirant sur les mêmes distances et sur les mêmes blasons et ces concurrents peuvent être classés
- soit l'organisateur définit avec ces archers la (les) distance(s) de tir et le(s) type(s) de blason et ces concurrents ne sont pas classés.